

Résolution du Gymnase de Renens

Les collègues du Gymnase de Renens, réuni·e·s en Assemblée Générale (AG) en date du 31 janvier ont discuté des points suivants :

- Le fait que le Conseil d'État a indexé les salaires de la fonction publique et du secteur parapublic de 1.4 %, en y ajoutant une prime unique de 0.8 % pour les classes 1 à 10 des salarié·e·s du seul secteur public, ce qui implique une baisse de leur salaire réel ;
- Le refus du Conseil d'État – contrairement à ce que prévoit l'article 25 de la LPers – d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales du secteur public et parapublic en vue d'une augmentation significative de l'indexation prévue et cela malgré la forte mobilisation du 23 janvier dernier et les importantes réserves financières de l'État de Vaud.

Au vu de ce qui précède, l'AG de ce jour :

Se déclare favorable à la reconduction de la grève le 9 février prochain ainsi qu'à la poursuite de la mobilisation sur son lieu de travail.

Si le Conseil d'État devait revoir sa position en ouvrant des négociations sur la base d'une augmentation significative de l'indexation, le préavis serait rediscuté par l'AG.

Résolution votée à l'unanimité

Gymnase de Renens, le 31 janvier 2023